




Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 04/06/2024

<b>Date de la convocation</b> 29/05/2024  <b>Date d'affichage</b> 29/05/2024	L'an 2024 et le 4 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.
<b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19	Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond  Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, VRILLON Brigitte à Mme THIBAUT Annie, M. RABIER Jean-Claude à M. LESCURE Pierre  Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien
Réf : 2024_06_01  <b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0  <b>Mention exécutoire : Oui</b>	<b>Objet de la délibération : Tarifs mini-séjours été 2024</b>  Le Maire informe le conseil que des mini-séjours sont prévus pour l'été 2024. Il advient au conseil de fixer les montants des contributions à ces sorties.  <b>Du mardi 9 juillet au vendredi 12 juillet : séjour à Mareuil Sur Cher (41) – 14 / 17 ans</b>  Capacité : 12 jeunes Hébergement : camping Sorties dominantes : laser game – grimpe dans les arbres Activités / veillées : préparées par les animateurs Déplacement sur place : 1 mini bus Tarifs : jeunes du CTG : 130€ + adhésion au Local – jeunes hors CTG : 260 € + adhésion au Local  <b>Du mardi 16 juillet au vendredi 19 juillet : séjour à Thoré la Rochette (41) – 10 / 13 ans</b>  Thématique : Koh Lanta Capacité : 16 jeunes Hébergement : camping municipal Sorties : padel – pêche – journée défi radeaux interlocal à Villiers sur Loir Activités / veillées : préparées par les animateurs Déplacement : 1 mini bus  Tarifs : jeunes du CTG : 130€ + adhésion au Local – jeunes hors CTG : 260€ + adhésion au Local  Ces mini séjours pourront être payés par Chèques, Espèces, Chèques vacances, passeport temps libre.

	<p><b>Décision :</b> Le conseil municipal valide, à l'unanimité les tarifs et les moyens de paiement ci-dessus concernant les mini séjours été 2024.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 05/06/24 et publication ou notification du : 06/06/24</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat</p> <p>Secrétaire de séance</p>  <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A. DUCHALAIS</p>  

17 JUN 2024



Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 04/06/2024

<p><b>Date de la convocation</b> 29/05/2024</p> <p><b>Date d'affichage</b> 29/05/2024</p>	<p>L'an 2024 et le 4 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, VRILLON Brigitte à Mme THIBAUT Annie, M. RABIER Jean-Claude à M. LESCURE Pierre</p> <p>Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien</p>
<p>Réf : 2024_06_02</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : CEE ETE 2024</b></p> <p>Le maire informe qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs pour les vacances de recruter des animateurs afin de faire face aux besoins du service.</p> <p>Les ajustements ci-dessous sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>1 CEE BAFA du 8/07 au 26/07 soit 15 jours + 2 jours de préparation</li><li>1 CEE BAFA du 26/08 au 29/08 soit 4 jours</li><li>1 CEE BAFA du 8/07 au 19/07 soit 10 jours + 2 jours de préparation</li><li>1 CEE BAFA du 22/07 AU 26/07 soit 5 jours</li><li>1 CEE BAFA du 29/07 AU 02/08 soit 5 jours</li></ul> <p><b>Décision :</b> Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer les contrats ci-dessus pour le bon fonctionnement du service.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 05/06/24</p> <p>et publication ou notification du : 06/06/24</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p>



Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 04/06/2024

<p><b>Date de la convocation</b> 29/05/2024</p> <p><b>Date d'affichage</b> 29/05/2024</p>	<p>L'an 2024 et le 4 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>	
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, VRILLON Brigitte à Mme THIBAUT Annie, M. RABIER Jean-Claude à M. LESCURE Pierre</p> <p>Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien</p>	
<p>Réf : 2024_06_03</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Convention entre la commune de Les Montils et la commune de Sambin (ACM)</b></p> <p>Le maire donne lecture du projet de convention entre la commune de Les Montils et la commune de Sambin concernant l'accueil des enfants de Sambin à l'accueil collectif des mineurs de Les Montils. (convention annexée à la délibération)</p> <p>Le maire demande l'accord au conseil municipal.</p> <p><b>Décision :</b> Le conseil municipal, décide, à l'unanimité : - d'approuver cette convention avec la commune de Sambin pour l'accueil des enfants de Sambin à l'ACM de Les Montils, - autorise le maire à signer la convention.</p>	
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 05/06/24</p> <p>et publication ou notification du : 06/06/24</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p>  <p>Secrétaire de séance</p> 	<p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> 



Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 04/06/2024

<p><b>Date de la convocation</b> 29/05/2024</p> <p><b>Date d'affichage</b> 29/05/2024</p>	<p>L'an 2024 et le 4 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 18</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, VRILLON Brigitte à Mme THIBAUT Annie, M. RABIER Jean-Claude à M. LESCURE Pierre</p> <p>Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien</p>
<p>Réf : 2024_06_04</p> <p><b>A la majorité</b> Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 1</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Renouvellement ligne de trésorerie</b></p> <p>Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 €. Le contrat de la ligne de trésorerie arrive à échéance, il y a lieu de le renouveler.</p> <p>Il est proposé au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la caisse régionale de crédit agricole val de France pour un montant de 250 000 € aux conditions suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>- 250 000 Euros</li><li>- pour 1 an</li><li>- au taux variable de l'ESTR + 0.80 % soit à ce jour 4.692%</li><li>- frais de tirage : offert</li><li>- Commission d'engagement de 250 €</li><li>- d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.</li></ul></li></ul> <p><b>Décision :</b> Le conseil municipal décide, avec 18 votes pour et une abstention (M VITORIA), de renouveler la ligne de trésorerie dans les conditions ci-dessus, d'inscrire la dépense au budget et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 05/06/24 et publication ou notification du : 06/06/24</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p>  





Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le  
17 JUIN 2024

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 04/06/2024

<b>Date de la convocation</b> 29/05/2024  <b>Date d'affichage</b> 29/05/2024	L'an 2024 et le 4 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.	
<b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19	Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond  Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, VRILLON Brigitte à Mme THIBAUT Annie, M. RABIER Jean-Claude à M. LESCURE Pierre  Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien	
Réf : 2024_06_05  <b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0  <b>Mention exécutoire : Oui</b>	<b>Objet de la délibération : Echange parcelles entre la commune de Les Montils et les consorts Masnière</b>  Les consorts Masnière sont propriétaires de la parcelle AH0127 d'une superficie totale de 692m <sup>2</sup> , cette parcelle se situe devant une parcelle de la commune de Les Montils AH0181 d'une superficie totale de 239m <sup>2</sup> .  Il est proposé au conseil municipal d'échanger 122m <sup>2</sup> de la parcelle AH0181 propriété de la commune, contre 122m <sup>2</sup> de la parcelle AH 0127 appartenant aux consorts Masnière.  Les 122m <sup>2</sup> revenant à la commune de Les Montils seront divisés en deux terrains, cadastrée AH0127B pour 52m <sup>2</sup> et AH127C pour 70m <sup>2</sup> , et les 122 m <sup>2</sup> revenant aux consort Masniere seront cadastrés AH181F.  Le maire demande l'accord du conseil municipal.  <b>Décision :</b> Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le principe d'échange de 122m <sup>2</sup> entre la commune de Les Montils et les consorts Masnière, les frais afférents à cet échange seront partagés à part égale. Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 05/06/24 et publication ou notification du : 06/06/24	Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS  Secrétaire de séance	Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS



Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

17 JUIN 2024

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 04/06/2024

<p><b>Date de la convocation</b> 29/05/2024</p> <p><b>Date d'affichage</b> 29/05/2024</p>	<p>L'an 2024 et le 4 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, VRILLON Brigitte à Mme THIBAUT Annie, M. RABIER Jean-Claude à M. LESCURE Pierre</p> <p>Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien</p>
<p>Réf : 2024_06_06</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Opposition au transfert à Agglopolys des pouvoirs de police de la publicité</b></p> <p>La loi n°2021-1104 du 22 Aout 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat &amp; Résilience) prévoit, dans son article 17, la décentralisation de la police de la publicité à compter du 1 janvier 2024. A partir de cette date, les maires seront donc compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire, ce qui comprend les contrôles ainsi que l'instruction des déclarations et des instructions préalables, que la commune soit couverte, ou non par un règlement local de publicité (RLP).</p> <p>Afin de permettre l'exercice du pouvoir de police de la publicité sur le territoire à l'échelle intercommunale, il est également prévu un transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité aux présidents d'EPCI à fiscalité propre, et selon les modalités fixées par l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, les maires qui souhaiteraient conserver ces pouvoirs ont la possibilité de s'opposer à ce transfert.</p> <p>Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour s'opposer à ce transfert.</p> <p><b>Décision :</b> Le conseil municipal décide, à l'unanimité de s'opposer au transfert des pouvoirs de la police de la publicité.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 05/06/24 et publication ou notification du : 06/06/24</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p>

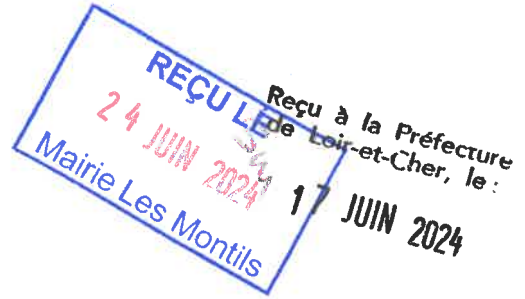
REÇU LE  
 24 JUIN 2024  
 Mairie Les Montils

Reçu à la Préfecture  
 de Loir-et-Cher  
 17 JUIN 2024

Extrait du registre  
 des délibérations de la commune de LES MONTILS  
 séance du 04/06/2024

<p><b>Date de la convocation</b> 29/05/2024</p> <p><b>Date d'affichage</b> 29/05/2024</p>	<p>L'an 2024 et le 4 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>									
<p><b>Nombres de membres</b>                  Afférents au Conseil municipal : 19                  En exercice : 16                  Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, VRILLON Brigitte à Mme THIBAUT Annie, M. RABIER Jean-Claude à M. LESCURE Pierre</p> <p>Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien</p>									
<p>Réf : 2024_06_07</p> <p><b>A l'unanimité</b>                  Pour : 19                  Contre : 0                  Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Tarifs Périscolaires : Garderie organisée en cas de non fonctionnement de l'école pour motif autre que la grève des enseignants</b></p> <p>Il est proposé de modifier les tarifs de la garderie organisée en cas de non fonctionnement de l'école pour motif autre que la grève des enseignants à compter du 01 septembre 2024</p> <table border="1" data-bbox="502 1317 1104 1442"> <thead> <tr> <th colspan="2">Tarifs en € au 01/09/2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pour une matinée de 3h15</td> <td>4,61€</td> </tr> <tr> <td>Pour un après-midi de 2h45</td> <td>4,04€</td> </tr> <tr> <td>Pour une journée entière</td> <td>8.64€</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Décision :</b>                  Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les tarifs ci-dessus concernant la garderie organisée en cas de non fonctionnement de l'école pour motif autre que la grève des enseignants à compter du 01 septembre 2024.</p>		Tarifs en € au 01/09/2024		Pour une matinée de 3h15	4,61€	Pour un après-midi de 2h45	4,04€	Pour une journée entière	8.64€
Tarifs en € au 01/09/2024										
Pour une matinée de 3h15	4,61€									
Pour un après-midi de 2h45	4,04€									
Pour une journée entière	8.64€									
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 05/06/24</p> <p>et publication ou notification du : 06/06/24</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat                  Certifié exécutoire, publié ou notifié                  Le Maire                  A.DUCHALAIS</p>   <p>Secrétaire de séance</p> 	<p>Pour copie certifiée conforme                  Le Maire                  A.DUCHALAIS</p>  								





Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 04/06/2024

<p><b>Date de la convocation</b> 29/05/2024</p> <p><b>Date d'affichage</b> 29/05/2024</p>	<p>L'an 2024 et le 4 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, VRILLON Brigitte à Mme THIBAUT Annie, M. RABIER Jean-Claude à M. LESCURE Pierre</p> <p>Secrétaire de séance :M. CARNIAUX Julien</p>
<p>Réf : 2024_06_08</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Procédure reprise de concession</b></p> <p>La commune a engagé une démarche concernant les concessions en état d'abandon. le délais étant passé le maire demande l'accord au conseil municipal pour la reprise des concessions abandonnées.</p> <p><b>Décision :</b> Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la reprise des concessions en état d'abandon.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 05/06/24</p> <p>et publication ou notification du : 06/06/24</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p>



Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :  
17 JUIN 2024

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 04/06/2024

<b>Date de la convocation</b> 29/05/2024  <b>Date d'affichage</b> 29/05/2024	L'an 2024 et le 4 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.	
<b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19	Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond  Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, VRILLON Brigitte à Mme THIBAUT Annie, M. RABIER Jean-Claude à M. LESCURE Pierre  Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien	
Réf : 2024_06_09  <b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0  <b>Mention exécutoire : Oui</b>	<b>Objet de la délibération : Modification règlement intérieur ACM (annulation de la délibération n°2024-04-04)</b>  Lors de la rédaction de la délibération 2024-04-04, une erreur s'est produite dans la rédaction, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir annuler la délibération n°2024-04-04.  <b>Décision :</b>  Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération n°2024-04-04.	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 05/06/24  et publication ou notification du : 06/06/24	Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS    Secrétaire de séance  	Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS     



Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le  
17 JUIN 2024

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 04/06/2024

<p><b>Date de la convocation</b> 29/05/2024</p> <p><b>Date d'affichage</b> 29/05/2024</p>	<p>L'an 2024 et le 4 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, VRILLON Brigitte à Mme THIBAUT Annie, M. RABIER Jean-Claude à M. LESCURE Pierre</p> <p>Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien</p>
<p>Réf : 2024_06_10</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Modification règlement intérieur ACM</b></p> <p>Le maire demande au conseil municipal de modifier le règlement intérieur du service jeunesse. Il propose de rajouter les phrases suivantes :</p> <p><b>Dans le chapitre INSCRIPTIONS :</b> Les dates d'ouverture d'inscription pour chaque période sont mentionnées sur le site internet «www.servicejeunesselesmontils.fr». L'ouverture des inscriptions aux familles résidant « hors commune » du CTG est plus tardive ; leurs demandes seront acceptées dans la limite des places restantes.</p> <p><b>Dans le chapitre TARIFS ET FACTURATION</b> Les enfants, scolarisés dans les écoles de Les Montils, Candé sur Beuvron et Monthou sur Bièvre, dont les familles perçoivent l'Allocation Enfant En situation de Handicap (AEEH) et habitent dans une commune « hors CTG », bénéficient du même tarif que les familles des communes du CTG.</p> <p><b>Décision :</b> Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le règlement intérieur du service jeunesse comme ci-dessus.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 05/06/24 et publication ou notification du : 06/06/24</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p>